



N° 13945* 02

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25
Arrêté du 29 octobre 2001 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser

agrafez ici vos photos d'identité

sans les détacher l'une de l'autre et

après avoir porté vos nom et prénoms au verso

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix, qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
de deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm) récentes et identiques à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au verso)
du certificat médical, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au verso de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription ;
des documents ci-après relatifs aux obligations du service national de 16 à 25 ans :
- vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire ;
- vous avez entre 18 et 25 ans : il faut joindre à la demande :
le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée d'appel, ce document comportant obligatoirement une date de validité
ou une attestation individuelle d'exemption
exception : vous êtes une fille née avant le 1er janvier 1983, vous n'avez aucun justificatif à produire.
- vous avez entre 16 et 18 ans : il faut joindre à la demande :
une attestation de recensement
ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la journée d'appel de préparation à la défense ;
si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'autorisation de votre représentant légal (père, mère ou tuteur) ;
de la déclaration sur l'honneur que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), au verso de la présente demande, attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser ;
d'un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs de plus de 16 ans) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'ONCFS.

VOTRE IDENTITÉ

Madame Mademoiselle Monsieur(*)

Votre nom de naissance :
Votre nom d'usage(1) :
Vos prénoms :
Votre date de naissance :
Votre lieu de naissance : Département
Votre adresse N° et rue :
Commune : Code postal :
Votre nationalité :

(*) Cochez la case qui vous concerne (1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Fait à :

le :

Portez votre signature dans le cadre ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :



IDENTIFICATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle : Père Mère Tuteur(*)

Madame Mademoiselle Monsieur(*)

Nom de naissance :
Nom d'usage(1) :
Prénoms :
Fait à Signature du représentant légal :
le

